

Loi sur l'égalité : les juristes corrigent le tir

Autor(en): **aml**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Droit d'asile

Femmes bafouées

Leila doit quitter la Suisse dans quinze jours. Comme d'autres étrangères, elle se voit refuser l'asile après une longue procédure, faite de pièges et d'humiliations.

Lorsqu'elle arrive, il y a plus d'un an, d'Algérie en passant par l'Italie, elle ne sait pas encore qu'elle est enceinte. Sa fille de cinq mois est née en Suisse. Sa situation est délicate. Suspecte aux yeux du pouvoir établi, suspecte aux yeux du FIS. Elle est entre marteau et enclume. Son mari est en prison, pour collaboration avec le FIS. Il a été «truqué» les élections. Il a été arrêté au moment où il prenait ses distances avec les fanatiques islamistes. Elle-même, après avoir été sympathisante des intégristes, s'en détache lorsqu'elle réalise que ses «amis» sont des assassins. Elle se retrouve aujourd'hui isolée. Et personne n'ignore la violence réservée aux femmes, dans un pays qui frôle la guerre civile.

Alisa aussi a attendu plus de douze mois avant de recevoir une réponse négative à sa

demande d'asile. «L'exécution du renvoi n'étant en l'état actuel pas raisonnablement exigible», cette requérante, musulmane et bosniaque, et ses deux enfants de dix et sept ans, resteront provisoirement en Suisse. Alisa a connu le sort de tant d'autres femmes d'Ex-Yougoslavie: village pillé et détruit, viol collectif par des soldats serbes sous le regard de ses jeunes enfants, capture et assassinat de son mari, mutilation du cadavre de celui-ci...

Arrivée en Suisse, elle a avorté avant de déposer une demande d'asile. On l'a interrogée: nombre des violeurs? leur grade? distances, jours et lieux exacts d'événements qui se sont déroulés durant l'automne 1992? On l'a suspectée, accusée: des contradictions apparaissent entre les différentes déclarations. A aucun moment, l'office fédéral des réfugiés n'a tenu compte de plusieurs certificats médicaux démontrant que suite au traumatisme grave qu'elle a subi, sa mémoire ne pouvait être que défaillante.

Au-delà de ces exemples concrets se pose la question de la reconnaissance des femmes dans le droit et la po-

litique d'asile. Elles doivent faire face à un système dont elles ne perçoivent pas du tout les aspects qui les concernent spécifiquement. A priori, les violences sexuelles subies ne peuvent pas être invoquées comme raison justifiant une demande d'asile. En lieu et place d'un climat psychologiquement rassurant, ces femmes se retrouvent face à une attitude policière souvent arrogante et effrayante. Nombreuses sont celles dont le niveau scolaire est trop faible pour qu'elles puissent comprendre la portée et les méandres de la procédure qu'elles entament. Leur culture et leur éducation ne les ont pas préparée au propre en ordre typiquement suisse. Est-il juste d'attendre de personnes menacées dans leur intégrité ou dans leur vie qu'elles sachent apporter les justes réponses. Celles qu'on attend d'elles pour déjouer les pièges qui leur sont tendus et avoir une chance de voir leur requête aboutir?

**Caroline Perren
Sylviane Klein**

Note: pour préserver l'intimité de ces deux femmes, nous avons utilisé des noms d'emprunt.

Loi sur l'égalité

Les juristes corrigent le tir

(aml) – La commission du Conseil des Etats pour les affaires juridiques est en train de revoir la copie du projet de loi fédérale sur l'égalité approuvé en mars par le Conseil national, non sans avoir suscité la colère et la déception d'une majorité de femmes. Ces juristes de la Chambre des cantons espèrent soumettre à la sagacité de leurs collègues, à la session d'automne, un projet de loi apte à pacifier les femmes. Ils sont tombés d'accord pour étendre l'interdiction de discriminer les femmes à toutes les étapes de leur insertion sur le marché du travail, à l'exception des offres d'emploi. Ils sont tout aussi disposés à étendre l'allègement du renversement de la preuve à tous les litiges et pas seulement à ceux qui concernent les salaires. En matière de répression du harcèlement sexuel, ils s'acheminent vers une solution plus proche de celle du Conseil fédéral que celle, inacceptable, approuvée par le Conseil national.

Initiative du 3 mars

Le travail des militantes

(sch) – A fin juin, l'initiative «Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales» comptabilisait déjà 55'000 signatures. A fin juillet, malgré les vacances, 61'000. C'est peu et c'est beaucoup.

C'est peu, car il faudra un sérieux coup de collier dans les 6 mois qui restent (l'initiative doit être déposée le 21 mars 1995) pour réunir les quelque 50'000 signatures encore nécessaires.

C'est beaucoup quand on songe aux résistances, aux arguments désabusés des gens, à leur méconnaissance des problèmes de la politique, du poids énorme que représentent les milieux masculins et des difficultés que rencontrent encore les femmes.

Pour arriver à ce premier succès, il a fallu l'énorme travail des groupes de militantes qui vont sur le terrain: dans les marchés, dans de grandes manifestations, devant les bureaux de vote...

Le comité suisse d'initiative avait fixé des quotas cantonaux de signatures à récolter, quotas basés sur la population de chaque canton et indexés selon que la population est plus ou moins urbaine. Périodiquement, le secrétariat central donne des statistiques qui sont attendues avec impatience par les comités cantonaux. Cela stimule... mais décourage aussi parfois. A fin juin, par exemple, la Suisse alémanique approchait des 50% de son quota, alors que la Suisse latine dépassait à peine le 30%. Espérons que le gros effort fait par les Vaudoises cet été (2200 signatures récoltées au Paléo, il fallait le faire!) va un peu changer la situation.

Il faut aussi signaler les dis-

parités entre cantons romands: 3 cantons travaillent d'arrache-pied:

- le Jura est à la tête des cantons suisses, il est en train de dépasser le 100% du quota qui lui avait été imposé. Bravo à la petite équipe de militantes!

- le Valais, malgré un contexte géographique et politique difficile, avait atteint la belle proportion de 40% à fin juin;

- Vaud, avait atteint le même pourcentage à fin juin mais, depuis, a dû le dépasser largement.

Quant à Genève, Fribourg, Neuchâtel et le Tessin, ils sont à la traîne (autour de 15% de leur quota respectif). On nous a promis une vaste campagne cet automne, à Genève notamment où le réservoir de signatures possibles est grand, encore faut-il aller les chercher!

Inutile de rappeler qu'un nombre plus élevé de femmes dans les Chambres fédérales aurait changé certaines des dé-

cision prises dans des problèmes spécifiquement féminins. Il faut donc trouver un système électoral leur garantissant un nombre équitable de sièges, tout comme on a, au début du siècle, compris qu'il fallait garantir des sièges aux petites formations politiques qui n'avaient pas – avec le système majoritaire – la moindre chance d'accéder jamais au pouvoir. Le système de la RP (représentation proportionnelle) a été introduit en 1919 après 3 votations populaires. Peut-être en faudra-t-il autant pour faire admettre un système plus juste pour les femmes. Toujours est-il que l'initiative du 3 mars est une étape que nous devons absolument franchir. Ce sera un renouveau dont notre démocratie a sérieusement besoin.

PS: Pour obtenir des renseignements ou des feuilles d'initiative, écrire à «Comité de soutien à l'initiative du 3 mars, case postale 923, 1001 Lausanne».